Conciliateur de justice

Face au succès des permanences du conciliateur de justice, le CCAS de Gargenville organise désormais trois permanences par mois. Celles-ci ont lieu les 3 premiers mercredis du mois entre 9h et 12h, uniquement sur RDV.

Liens utiles
En savoir plus sur le CCAS
Contact

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit d'appeler l'accueil de la mairie au 01 30 98 89 00.